



EXTRAIT du procès-verbal de la séance régulière de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue à huis clos par vidéoconférence **le lundi 15 juin 2020 à 20 h, à laquelle il y avait quorum**

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### ABSENCE

Aucune

### **Subvention camp de jour – Décision**

**No : 187-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a décidé de ne pas ouvrir le camp de jour à l'été 2020, par la résolution 155-2020 (séance régulière du 19 mai 2020);

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite aider les familles résidentes de Sainte-Marcelline-de-Kildare ayant recours aux services d'un autre camp de jour;

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge**  
**Dûment appuyée par : Mélissa Arbour**  
**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** une subvention ponctuelle pour l'été 2020 de 30 \$ par semaine de camp de jour, par enfant résident de Sainte-Marcelline-de-Kildare, sur présentation de facture payée à un camp de jour de la région de Lanaudière;

**D'APPLIQUER** cette dépense au GL 02-701-50-454-00 (Camp de jour – Formation animateurs) et si nécessaire, au GL 02-701-50-690-02 (Camp de jour – Fournitures et matériel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Duval  
Directrice générale & secrétaire-trésorière  
16 juin 2020